

## **Annexe 55 : L'emploi du temps d'Édouard Karemera et de Mathieu Ngirumpatse la nuit du 6 au 7 avril 1994**

### **Commentaire**

Cette annexe se compose de deux transcriptions d'Édouard Karemera qui relatent une partie au moins des événements de la nuit des deux dirigeants. Quant au récit personnel de Mathieu Ngirumpatse, on se reportera à l'annexe 66. Elle reprend les déclarations successives de l'intéressé, qui, si on le croit, n'aurait pas quitté son domicile pendant deux jours :

« C'est donc le directeur de cabinet qui m'a appris la mort du président, il m'a dit : "On ne sait pas s'il est mort, mais l'avion a été abattu" (...). Quelque temps après, il y a eu un communiqué militaire qui invitait les gens à garder le calme et à rester dans la maison. Étant civil, je suis resté à la maison. Le lendemain aussi je suis resté à la maison (...). Mais ça a coïncidé par le fait aussi que j'avais reçu un téléphone de la ville. Je crois que c'est un militaire qui a dit qu'il fallait qu'on se rende en ville. Mais je lui ai dit que je ne pouvais pas venir. Que je ne pouvais pas moi prendre ma voiture et rouler en ville. Or, j'ai vu arriver quelque temps après une camionnette avec des militaires dessus. On nous a embarqués. Et (...) on nous a dit qu'il fallait absolument aller en réunion. Qu'il y avait d'autres chefs des partis, j'étais pas le seul. On a amené les autres... » (audition, prison de Bamako, juin 1998)

55.1 Déposition d'Édouard Karemera, procès Karemera *et alii*, TPIR, 19 mai 2009, p. 11-17 2

55.2 Déposition d'Édouard Karemera, procès Karemera *et alii*, TPIR, 27 mai 2009, p. 83-88 7

## 55.1 Déposition d'Édouard Karemera, procès Karemera et alii, TPIR, 19 mai 2009, p. 11-17

« Monsieur le Témoin, nous allons maintenant aborder la ligne de questionnement qui est liée aux événements du 6 avril.

Q. Monsieur le Témoin, comme vous le savez, le 6 avril, Monsieur le Président Habyarimana ainsi que le Président du Burundi et d'autres personnes — de hautes personnalités — qui étaient dans l'avion ont été assassinés. Pouvez-vous nous dire où vous étiez au moment de l'assassinat du Président Habyarimana ?

R. Au moment de l'attentat du 6 avril qui emporta le Président Habyarimana du Rwanda et Ntaryamira du Burundi... c'était dans la soirée du 6 avril, vers 20 h 30, que j'ai appris la nouvelle, et j'étais chez moi, à Kicukiro. « Kicukiro », c'est : K-I-C-U-K-I-R-O, Kicukiro. Je l'avais déjà épelé hier.

Q. Comment aviez-vous été informé ?

R. J'ai été informé par un coup de fil... un coup de téléphone de l'ancien directeur de cabinet du Président Habyarimana, Monsieur Enoch Ruhigira — « Ruhigira », c'est : R-U-H-I-G-I-R-A, Ruhigira. Il m'a téléphoné, il était de retour... parce qu'il devait... En fait, c'était la tradition, quand le Président avait voyagé, au retour, à l'aéroport, il était accueilli par les personnalités. Mais comme c'était la nuit et avec l'insécurité, on ne demandait plus au corps constitué de se présenter à l'aéroport pour attendre le Président à son retour. Mais les proches collaborateurs, notamment les agents de sécurité... de la sécurité présidentielle ainsi que le directeur de cabinet ou le Ministre à la présidence étaient nécessairement là-bas. Alors, Enoch Ruhigira était à l'aéroport quand l'avion a été « tiré » ; il attendait le Président de retour de Dar es-Salaam.

Q. Et quelle a été votre réaction à l'annonce de la nouvelle ?

R. La panique et la consternation. La panique parce qu'aussitôt reçu ce coup de fil, ça n'a plus arrêté chez moi. Je pense que ce n'est pas seulement chez moi, c'est tout le monde qui recevait les mêmes coups de fil et surtout nous autres qui nous trouvions dans la direction du parti et du pays, pourquoi pas le dire.

Les gens étaient très inquiets, ils téléphonaient de partout, de l'intérieur du pays, mais aussi de l'extérieur. Ce qui fait qu'on a pratiquement passé toute la nuit à répondre au téléphone et à téléphoner nous-mêmes, à « se » demander qu'est-ce qu'on devait... qu'est-ce qu'on fait.

Bref, c'était vraiment la consternation doublée de panique dans l'ensemble du pays.

Vous me demandez ma réaction personnelle ? Moi-même, j'étais très inquiet, mais il fallait également répondre à ces coups de téléphone, les gens qui cherchaient à s'informer, surtout ceux qui étaient loin du Rwanda. Donc, on est restés au téléphone.

Q. D'après ce que vous en saviez, qui était considéré comme étant l'auteur de « l'abattage » de l'avion du Président ?

R. L'attentat contre l'avion du Président, pour nous qui évoluions dans le pays et dans la sphère politique, nous qui avons constamment négocié avec les représentants du FPR, il n'y avait pas de doute quant à l'auteur. Il n'y avait pas de doute. Pour nous, c'était clair que c'était le FPR qui avait descendu l'avion du Président, surtout que des informations avaient circulé que le FPR cherchait par tous les moyens à liquider le Président.

Et hier, nous avons abordé le document de leur scénario n° 4 que nous avons discuté deux mois avant et que nous avons cherché à dénoncer avec eux, qu'ils avaient refusé de dénoncer.

Donc, pour nous, il n'y avait pas de doute, c'était clair que c' « est » le FPR qui a tiré sur l'avion du Président.

Q. Pouvez-vous nous dire dans quelles conditions vous avez quitté votre domicile ?

R. Donc, tout au long de la nuit, parce que c'était vers 8 h 30, et comme je le disais tout à l'heure, le téléphone a continué à sonner jusque tard dans la nuit, et vers 3 heures du matin — vers 3 heures du matin —, j'ai reçu... non, j'avais déjà téléphoné « avec » Mathieu, on avait déjà échangé avec Mathieu, avec Joseph, on s'était téléphoné — le téléphone marchait encore —, mais vers 3 heures, Mathieu m'a rappelé pour me dire qu'il venait de recevoir une communication du colonel Bagosora, de retour d'une rencontre organisée la nuit même avec le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, docteur Jacques-Roger Booh-Booh.

Alors, le président du MRND m'informait qu'il avait été avisé par le colonel Bagosora qu'il avait une information à nous donner et que le plus tôt qu'on devait se rencontrer, c'était le lendemain matin au Ministère de la défense. Et Mathieu Ngirumpatse m'a précisé que, recevant cette communication, il avait demandé à Bagosora comment nous pouvions faire compte tenu de la situation qui était déjà « insécure ».

Alors, il m'a confirmé que Bagosora avait promis d'envoyer une escorte pour nous amener au Ministère de la défense, tôt le matin, vers 6 heures. Probablement pour des raisons de sécurité, l'escorte en question est arrivée un peu avant 6 heures et ils sont venus chez moi d'abord parce que j'habitais à environ... ma résidence se trouvait à une centaine ou 200 mètres de la résidence de Mathieu, un peu plus vers l'est par rapport au centre-ville. Alors, l'escorte composée de militaires est venue d'abord chez moi, vers 5 h 45 ou 5 h 30 au plus tôt.

Je suis rentré... Comme j'étais averti de ce que cette escorte allait arriver, je suis « rentré » dedans. C'était une camionnette double cabine avec un chauffeur devant et des militaires armés au-dessus, et une autre camionnette devant et une autre camionnette « arrière », je crois — si je ne me trompe. Donc, c'était une escorte renforcée.

Nous nous sommes arrêtés chez Mathieu, il m'a rejoint dans la camionnette et nous sommes partis. Dans la cabine, à l'intérieur, il y avait... c'était une camionnette double cabine — je précise —, donc, il y avait de l'espace à l'intérieur pour nous deux et de l'espace pour le chauffeur devant nous et un militaire de sécurité devant le président du MRND. Moi, j'étais derrière le chauffeur. Et il y avait des militaires au-dessus.

Nous sommes partis de Kicukiro. Nous sommes allés jusqu'au centre-ville où étaient les bureaux du Ministère de la défense. Et là-bas, nous avons trouvé Bagosora qui nous attendait. C'était vers 6 h 30... 6 h 30 du matin.

Q. Après, donc, votre rencontre au Ministère de la défense, êtes-vous retournés chez vous ?

R. Nous avons rencontré le colonel Bagosora là-bas. Il nous a posé la question — je ne sais pas si je dois y répondre puisque vous la posez pas —, mais la rencontre n'a pas duré longtemps. Et pour retourner chez nous, il fallait bien retourner avec la même escorte, mais la journée... la matinée était très chargée, parce qu'après notre rencontre, le colonel Bagosora devait se rendre à la résidence de l'ambassadeur des États-Unis à Kacyiru, et c'était la même escorte qui devait le conduire là-bas. Ça fait que nous sommes restés gardés au Ministère de la défense parce qu'il y avait une garde renforcée, jusque vers 10 heures.

Et après le déplacement de Bagosora à la résidence de l'ambassadeur des États-Unis, il devait participer à la réunion des commandants de secteurs militaires qui se sont réunis à l'École supérieure militaire le même jour, donc le 7, à partir de 10 heures.

Aussitôt déposés à l'École supérieure militaire, le colonel Bagosora nous a renvoyé l'escorte qui nous a ramenés, Mathieu et moi, à Kicukiro. C'était vers 11 heures, midi que nous sommes arrivés là-bas.

Q. Et lorsque vous avez eu à quitter définitivement votre domicile, aviez-vous besoin d'escorte toujours ou vous avez pu partir sans escorte ?

R. Je suis arrivé à la maison vers 11 h 30, 12 heures, comme je le disais. Comme on avait passé la nuit blanche et on était très éprouvés, je crois que je me suis assoupi un peu. Mais à partir de 15 heures, dans toute la ville, ça a commencé à canonner. Et c'était vraiment des tirs nourris dans toutes les directions et dans pratiquement tous les quartiers, mais spécialement dans le quartier de Kacyiru où était basée la Garde présidentielle... le camp de la Garde présidentielle qui faisait face au campement du contingent du FPR — les 600 militaires du FPR qui étaient installés dans l'immeuble du Parlement rwandais. Alors, le FPR était sorti de ce campement et avait attaqué le camp de la Garde présidentielle, ce qui fait qu'il y avait des tirs dans les deux sens, et tout le monde était effrayé.

Alors, chez moi, à la résidence, j'avais deux militaires qui assuraient la garde de la résidence et deux militaires qui « allaient » avec moi. C'étaient des gendarmes... des gendarmes, je dis « des militaires », je les confonds ; je confonds les militaires et les gendarmes. On avait, en fait, des gendarmes. Alors, tous les quatre étaient là-bas, mais ils avaient peur, ils avaient peur plus que nous. Alors, ils ont commencé à demander que je réclame des renforts, qu'on vienne renforcer au moins par quatre unités de plus et qu'en plus, on leur ajoute les munitions.

Et j'ai téléphoné à Mathieu pour lui demander comment lui, il se débrouillait. Il m'a dit : « J'ai exactement les mêmes problèmes. » Alors, je lui ai suggéré de demander à l'armée si on pouvait nous renforcer. Il a téléphoné, on lui a dit qu'on n'avait pas assez de militaires, qu'on ne pouvait pas nous donner plus que ce que nous avons déjà, mais que si nous avons peur, nous pouvions éventuellement aller au camp de la Garde présidentielle — parce que c'était là-bas qu'il avait téléphoné. Mais c'est là-bas qu'on était en train de tirer. Alors, nous avons dit, Mathieu et moi : on ne va pas aller là-bas puisque ce n'est pas « sécuritaire » non plus.

Et à deux, nous avons décidé... Mathieu et moi, nous avons décidé de nous regrouper chez lui, et c'est comme ça que je suis parti de chez moi, à 200 mètres de chez Mathieu. Je me suis déplacé dans ma voiture avec ma femme et mes enfants, et nous nous sommes rendus chez Mathieu, avec les deux gendarmes qui assuraient mon escorte. Les deux autres sont restés à ma résidence. Et nous sommes allés chez Mathieu parce qu'à côté de sa résidence, il y avait une brigade de la Gendarmerie avec des gendarmes de service, si bien que quand nous étions chez Mathieu, nous étions rassurés d'avoir une protection un peu plus renforcée.

C'est la raison pour laquelle j'ai quitté chez moi, pour « me transporter » chez Mathieu, le 7, vers 17 heures, et nous sommes restés là-bas. Et quand les gens ont vu que je m'étais déplacé chez Mathieu... les gens du quartier, ils ont remarqué que chez Mathieu, c'était renforcé, alors tout le monde est venu se réfugier là-bas. Je crois que nous avons eu un témoin qui nous a rejoints là-bas, Monsieur Shingiro Mbonyumutwa, avec sa famille. Il était venu là-bas. Mais il y a beaucoup de gens de Kicukiro, dans notre secteur, là, qui s'étaient joints à nous. Nous avons passé la nuit blanche chez Mathieu et jusqu'au matin où on était là, en train de guetter si on « se fait » tuer ou si on « va » résister jusqu'au matin.

Et le lendemain... Je ne sais pas, vous n'avez pas encore posé la question, alors, je ne sais pas... Je m'excuse, je pense que j'ai répondu à votre question.

Q. Oui, c'est ça. Mais vous parlez de quel Mathieu ?

R. Mathieu Ngirumpase.

Q. Ah ! D'accord.

Alors, dites-moi, Monsieur le Témoin, d'après le récit que vous nous donnez, vous êtes d'abord surpris par cette mauvaise nouvelle, vous êtes terrorisé. Alors, expliquez-nous : comment se fait-il que l'Accusation ait prétendu que, justement, vous faites partie de ces extrémistes qui ont abattu ou, en tout cas, fait abattre l'avion du Président pour prendre le pouvoir ?

R. Mais je pense que l'Accusation a eu à...

M. WEBSTER :

J'ai une objection, Monsieur le Président.

J'essaie de ne pas trop soulever d'objections pendant la déposition de Monsieur Karemera parce qu'il a la possibilité de s'expliquer, mais je crois que les prémisses à cette question ne sont pas exactes. Il n'y a pas d'allégation selon laquelle des extrémistes auraient abattu l'avion présidentiel. C'est un point qui n'a pas été résolu, et ceci concerne l'ensemble des affaires devant le Tribunal de céans et pas uniquement la présente affaire. Il faudrait reformuler la question.

M<sup>e</sup> SOW :

Monsieur le Président, je pense qu'il faut que Monsieur le Procureur puisse relire son Acte d'accusation. Mais, de toute façon, je peux tout à fait reformuler la question pour avancer.

Q. Monsieur le Témoin, d'après le récit que vous faites, vous nous dites que vous avez été terrorisé, surpris, et même vous avez eu « tellement de problèmes » de circulation pour aller d'un endroit à un autre.

Cette situation qui a existé le 7 avril 1994, d'après vous, est-ce que l'on peut considérer que vous, ainsi que vos compagnons politiques « ont » été mêlés, de près ou de loin, à l'« abattage » de l'avion du Président Habyarimana ?

R. Non, je ne crois pas qu'on puisse considérer que nous ayons joué un rôle quelconque dans l'attentat ; nous n'avions aucun intérêt à tuer notre Président.

Et avant que le Procureur ne fasse son objection, moi, je voulais dire que le Procureur a certainement revu sa copie en ce qui concerne cette allégation dans la mesure où c'étaient des informations manipulées de la part de certains journalistes belges qui avaient mis le Procureur sur une mauvaise piste. Mais depuis, beaucoup d'informations vérifiées ont démontré qui a assassiné le Président, et je ne pense pas que le Procureur puisse soutenir encore de telles allégations.

Mais comme vous l'avez bien dit, ça figurait dans les actes d'accusation d'origine. Et je ne suis pas à même maintenant, puisque je n'ai pas l'Acte d'accusation en face de moi, de vous référer au passage concerné, mais je pense que vous l'avez vérifié.

Je vous remercie.

Q. Monsieur le Témoin, parlons un peu de la situation qui prévalait à Kigali.

Confirmez-vous que, dès le 7 avril, le FPR a attaqué ?

R. Oui, je confirme.

Q. Au meilleur de vos souvenirs, pouvez-vous nous dire jusqu'à quelle date, par exemple, le téléphone a continué à fonctionner à Kigali ?

R. Dans le quartier où j'habitais, à Kicukiro, le dernier coup de fil, nous avons pu le donner le 8 avril 94, juste avant de repartir au MINADEF pour la réunion des responsables des partis ; c'était vers 8 heures que le téléphone a été coupé dans la zone de Kicukiro et Kacyuru, donc, c'était toute la zone. La ville était divisée en deux zones en ce qui concernait le téléphone.

Et pour la zone Nyarugenge, donc pour le centre-ville, une semaine, après le téléphone était coupé parce que le centre de... comment ça s'appelait encore ? Le centre de télécommunications international avait été bombardé par le FPR et tout était coupé.

Et c'était également la même chose pour les émissions radio en ondes courtes. Après le 10 et le 11 avril, ni le téléphone ni la radio en ondes courtes ne pouvaient plus émettre parce que le FPR avait saisi les positions... les localités où se trouvaient ces installations.

Q. Je vous remercie. »

**55.2 Déposition d'Édouard Karemera, procès Karemera *et alii*, TPIR, 27 mai 2009, p. 83-88**

« M. WEBSTER :

Q. Monsieur Karemera, vous dites avoir été chez vous le 6 avril au soir lorsque Enoch Ruhigira vous a appelé pour vous annoncer l'accident de l'avion présidentiel et vous dites que vous êtes resté chez vous jusqu'au matin suivant, que vous n'avez pas quitté votre domicile mais que le matin suivant, vous êtes parti pour la première fois avec Mathieu Ngirumpatse pour rencontrer le colonel Bagosora.

Et, bien sûr, vous savez que lorsque votre épouse a été interrogée en 1997, elle a dit aux enquêteurs belges que vous aviez quitté votre domicile ce soir-là et que vous étiez revenu aux alentours de 3 heures du matin et que lorsqu'elle avait parlé à Rose Ngirumpatse au téléphone, Madame Ngirumpatse lui avait dit que vous étiez partis ensemble.

Mais lorsque votre épouse a déposé en la présente affaire, elle a dit que vous aviez quitté chez vous dans la soirée du 6 avril et que vous n'étiez jamais rentré, et que la fois d'après, lorsqu'elle vous avait revu, c'était deux ou trois jours après à l'Hôtel des Diplomates.

Donc, que s'est-il vraiment passé ? Est-ce que c'est la première chose que votre épouse a dite qui est vraie ou ce qu'elle a dit la deuxième fois dans cette salle d'audience ?

Où étiez-vous dans la soirée du 6 avril ?

R. Non... D'abord, je voudrais faire une mise au point, Monsieur le Procureur. Je voudrais faire une mise au point. Parce que quand vous dites que c'était un accident, je ne suis pas d'accord avec vous. C'était un attentat. Et vous savez que maintenant le dossier n'est plus en débat. C'était un attentat. Et celui qui a commis cet attentat, il est connu. Il n'est pas poursuivi, je vous le concède.

Mais ne me parlez pas d'accident d'avion. Vous savez que ce n'est... c'était un attentat terroriste contre le Président du Rwanda élu, un attentat qui a emporté deux chefs d'État de retour d'une mission de paix ici, en Tanzanie, Monsieur le Procureur. Ça, vous le savez. Ne me parlez pas d'accident. Ne me parlez pas d'accident.

Alors, votre question, j'y arrive.

Mon épouse, comme tous les chercheurs d'asile... et puisque vous êtes intelligent, vous avez compris que tous les témoins qui viennent ont des difficultés à expliquer les déclarations qu'ils ont faites en demandant le statut « d'asile ».

Moi, je n'ai pas eu à demander de statut « d'asile », mais je suis suffisamment intelligent pour comprendre ce qui se passe.

Je ne dis pas que mon épouse a menti, que c'est la raison pour laquelle, depuis qu'elle est en Belgique, elle n'a toujours pas de statut. Mais la version qu'elle a donnée, c'est une version qu'elle a répétée ici devant la Chambre. Et la version qu'elle a donnée en Belgique, c'était — comme vous l'avez rappelé — en 99 ; c'était cinq ans après les événements.

Et elle, elle n'avait pas d'agenda ni rien du tout. Elle, elle n'était pas impliquée dans la politique, et de surcroît, c'est une mère qui était traumatisée par la situation qui s'abattait sur son pays, mais surtout le sort de ses enfants. À l'époque, nous avions trois enfants ; maintenant, nous avons quatre.

Ma fille aînée avait 10 ans...

Q. O.K...

R. ... mon fils avait huit ans et l'autre avait un an...

Q. Permettez-moi de vous interrompre un moment pour que nous recentrions la question.

Tout d'abord, Monsieur Karemera, je ne parle pas... je ne parle pas d'une interview aux fins de... d'obtention de statut de réfugié ou quelque chose comme ça. Je parle d'un entretien organisé par le parquet fédéral en Belgique ; il s'agissait d'une enquête sur Nindiliyimana.

Donc, tout ceci n'a rien à faire avec l'asile ou le statut de réfugié.

Il s'agissait d'une enquête formelle sur le comportement du général Nindiliyimana en 1994. C'est ce dont il s'agit, et cette réponse figure sur la première page du document.

La question qui se pose, c'est celle de savoir où vous trouviez-vous dans la soirée du 6 avril après avoir reçu la nouvelle de la chute de l'avion du Président Habyarimana ?

Nous parlons donc de ce qu'elle a déclaré devant la Chambre, il y a un ou deux mois. Donc, je comprends que nous puissions tous nous tromper lorsque nous relatons des événements passés. Mais votre épouse a donné cette information à deux reprises, en 1997 devant les autorités belges et ici, lorsqu'elle a dit que vous avez quitté le domicile après avoir reçu un appel d'Enoch Ruhigira.

Donc, mon... je ne m'intéresse qu'à la question de savoir où vous trouviez-vous, où vous vous êtes rendu après avoir entendu parler de la chute de l'avion.

R. Laissez-moi vous féliciter pour l'effort fait. Vous ne parlez plus d'accident, vous parlez de chute ; je ne sais pas la différence que vous faites entre les deux. Mais moi, je maintiens que ce n'est pas après la chute de l'avion, c'est après l'attentat terroriste qui a emporté notre Président et le Président du Burundi.

Deuxièmement, si vous laissez de côté mon épouse et que vous me demandez de vous répondre, je vous réponds. Mais si vous voulez confronter la déclaration de mon épouse avec ce que j'ai déclaré et que je vais reprendre, vous me laissez vous expliquer pourquoi mon épouse a déclaré ce qu'elle a déclaré en Belgique et qu'elle a repris ici.

D'abord, je vous dis que depuis que vous m'avez arrêté, je n'avais plus jamais, jamais vu ma femme et mes enfants. J'ai dû attendre qu'on l'amène ici, escortée, pour la revoir, 11 ans après. Donc, ne vous y trompez pas, ou en tout cas, n'essayez pas de tromper la Chambre, pour dire que je lui ai soufflé ma version des faits ; vous n'en avez aucune preuve parce que je ne l'ai même pas vue.

Dans tous les cas, à partir du moment où elle était témoin — et vous savez comment vous fonctionnez —, la seule façon de communiquer avec elle, c'est le téléphone, c'est enregistré, la correspondance passe à travers le filtrage de la prison.

Donc, je n'ai pas cherché à l'influencer d'une façon ou d'une autre. La version qu'elle avait donnée en Belgique, vous dites que ce n'était pas dans le cadre de sa demande de statut, mais c'est parce que vous n'avez jamais eu à demander le statut de réfugié.

Elle débarque en Belgique, en provenance du Togo de façon irrégulière, sans papier, sans rien du tout, dans le même moment ou dans la même semaine — je ne sais pas —, on la convoque pour interrogatoire, et vous, vous faites la différence entre la déclaration qu'elle faisait et le but de la déclaration.



Vous pensez que ma femme a travaillé au parquet comme vous ? Qu'elle sait distinguer entre l'interrogatoire pour le statut, l'interrogatoire dans le dossier de Ndindiliyimana ? Ce qu'elle a déclaré, elle l'a déclaré, et c'était la première fois qu'elle était interrogée.

Dans la suite, elle a continué à déclarer ce qu'elle avait déclaré. Et je vous ai dit que c'étaient des souvenirs datant de cinq ans après. Mais moi, comme j'étais responsable de ce que je faisais, « des téléphones » auxquels je répondais, je vous réponds qu'après la communication d'Enoch Ruhigira, je suis pratiquement resté au téléphone tout le temps, jusqu'à 3 heures du matin, quand Mathieu Ngirumpatse m'a annoncé qu'il venait de recevoir une communication téléphonique du colonel Bagosora lui-même de retour d'une rencontre avec... avec le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies. Mais ça, c'était un circuit rapide. Parce que quand Mathieu me téléphonait, il ne m'avait pas dit ça. Mais comme le lendemain, quand nous avons été là-bas, il nous a dit tout l'historique... Je ne vais pas couper l'information ou la narration en quatre, je la donne...

Q. Laissez-moi vous interrompre un moment.

Revenons au sujet sur lequel je tiens à vous interroger et que vous voulez éviter. Même pendant sa déposition dans le présent procès, elle a dit que vous avez quitté votre domicile et que vous n'êtes pas revenu, et ce qui est conforme à ce qu'elle avait déclaré auparavant.

Voulez-vous dire que votre femme... votre épouse serait venue ici mentir pour vous protéger ? Est-ce que vous êtes en train de suggérer qu'elle ment et qu'elle continuait à mentir par rapport à la déclaration qu'elle a faite devant les autorités belges ?

R. Mais si elle avait voulu me protéger, elle aurait dit que je suis resté à la maison, elle n'allait pas dire que je suis parti, parce qu'elle est quand même assez intelligente pour comprendre que je suis parti, qu'elle ne sait pas où je suis allé... Elle s'inquiétait, et c'est ça qu'elle a déclaré.

Mais vous, vous dites qu'elle est venue mentir pour me protéger. Non. Elle a rapporté, ici, dans le box des témoins, ce qu'elle avait également rapporté aux enquêteurs belges.

Et je vous ai expliqué que je n'ai pas eu à l'influencer dans quoi que ce soit. Et je vous ai expliqué que ce qu'elle avait dit, c'étaient des souvenirs datant de cinq ans après. Et donc, qu'elle s'était trompée. *Errare humanum est*, je vous le répète depuis qu'on a commencé. Vous-même, vous vous trompez assez régulièrement et vous présentez « les » excuses. Elle n'a pas présenté « les » excuses, mais elle n'a pas menti, elle a rapporté l'information telle qu'elle l'avait rapportée parce qu'on ne s'était pas encore vus, et elle ne savait pas ma version des faits.

Alors, maintenant, moi, je vous donne ma version des faits. Si vous considérez que vous devez croire ma femme plutôt que moi, libre à vous de considérer ce qui vous intéresse. Mais moi, je suis resté chez moi. J'avais des communications venant de partout et je répondais au téléphone, y compris le « téléphone » de Mathieu Ngirumpatse qui m'annonçait que Bagosora venait de s'entretenir avec Roger Booh-Booh et que nous devions aller le rencontrer au MINADEF le lendemain, à partir de 6 heures. J'ai même précisé que l'escorte est arrivée un peu avant, probablement pour dérouter les éventuels... les éventuels éléments du FPR qui pouvaient nous attendre à la sortie et nous abattre.

Donc, c'est ça ma version.

Q. Je vous assure... Du moins, je vais simplifier les choses.

Je ne pense pas du tout que votre épouse ait menti au sujet du fait que vous ayez quitté la maison. Elle disait la vérité. Je pense qu'elle a vraiment relaté la vérité lorsqu'elle a parlé aux autorités belges en 1997. Peut-être qu'elle se trompait, peut-être que ceci était délibéré, mais ce qui semble clair, d'après sa déclaration, c'est que vous avez quitté le domicile peu après l'annonce de la chute de l'avion du Président. Sa déclaration à elle est tout à fait véridique et c'est ce que vous déclarez aujourd'hui qui ne l'est pas.

Je ne pense pas que vous soyez resté à votre domicile dans la soirée du 6 avril ; je pense que vous avez reçu la nouvelle, que vous avez quitté la maison et vous vous êtes entretenu avec Mathieu Ngirumpatse.

Les raisons pour lesquelles vous voulez cacher ceci, c'est un mystère pour moi, parce qu'il n'y a aucun mal à sortir et à rencontrer un ami. Vous avez déjà dit ici que Ngirumpatse était votre ami.

Donc, ce qui me vient à l'esprit maintenant, c'est : qu'avez-vous donc fait cette soirée du 6 avril que vous vouliez à tout prix cacher ?

- R. Mais, Monsieur le Procureur, vous avez dit vous-même que mon épouse a dit qu'elle a téléphoné « avec » l'épouse de Mathieu. Alors, si j'ai été chez Mathieu, son épouse était là-bas, et pourquoi elle aurait téléphoné à ma femme pour lui annoncer que je « suis » parti avec Mathieu et que je ne « suis » pas allé chez eux ?

Si vous dites, comme vous le dites si bien que... vous avez une imagination florissante qui trouve que je me suis déplacé de chez moi pour aller m'entretenir avec Mathieu et décider d'aller à Bisesero exterminer quelques Tutsis et revenir le lendemain matin pour aller me rendre au MINADEF. Vous avez vraiment une imagination florissante, et je vous le concède. Mais c'est de l'imagination, c'est tout. Et je vous souhaite bonne chance dans vos imaginations.

Dites-moi : où est-ce que vous pensez que j'ai été ? Dans vos enquêtes, on vous a dit que je suis parti... je suis parti de chez moi et je suis allé où ? Chez Mathieu ? C'est ça qu'on vous a dit ? C'est ça que Mathieu a dit quand il est venu déposer dans *Bagosora* ?

- Q. Est-ce que vous êtes sorti pour vous rendre à Kanombe dans la résidence... à la résidence officielle du Président, cette soirée du 6 avril, après avoir reçu l'information de la chute de l'avion ?
- R. Est-ce que vous avez... vous avez suivi le dossier de « Z »... Zigiranyirazo Protais, le beau-frère du Président ? Vos enquêteurs, est-ce qu'ils ont trouvé une seule trace de Karemera chez le Président Habyarimana à Kanombe, « aucun » ? C'est le meilleur témoin que je vous conseille d'appeler. Mais vous l'avez... vous avez son dossier. Allez vérifier si, quelque part, parmi les enquêteurs... les enquêtes qui ont été menées dans le procès de Zigiranyirazo Protais, allez vérifier dans le dossier d'Agathe Kanziga Habyarimana qui est poursuivie injustement, traînée dans la boue, si quelque part on a mentionné que Karemera est venu s'incliner sur la dépouille du Président Habyarimana. Et pourtant, j'aurais aimé le faire.

Parce que moi, je ne le nie pas. Je ne suis pas renégat, Monsieur le Procureur. Si j'avais pu y aller, effectivement, j'y aurais été, mais je n'ai pas été... je n'ai pas été et je n'ai pas de remords parce qu'il y a beaucoup qui auraient souhaité l'accompagner dans la dignité. Nous n'avons pas pu le faire. Nous n'avons pas pu le faire. »